

*Près de 50 ans à la défense et à la promotion
des droits des citoyens du Québec à recevoir
des soins et des services dignes et adéquats*

CPM EXPRESS

MARS 2022

**POUR LES COMITÉS D'USAGERS ET DE RÉSIDENTS ET
ORGANISMES AFFILIÉS**

ET MEMBRES PROTECTION SANTÉ

Bonjour à tous,

Quelques nouvelles sur diverses actions et représentations prises par le CPM
suivant des plaintes provenant de résidents, de familles et de comités :

Formations gratuites pour les comités affiliés, offre limitée :

Nous sommes fiers de vous annoncer que le 2 mars 2022, l'organisme
Handicap Vie Dignité (HVD) a accepté de subventionner les formations
suivantes, mentionnées sur le site du CPM, tant que le fonds confié par HVD
au CPM le permettra :

- Les droits des usagers
- Le vrai rôle des comités
- Militer au sein d'un comité

- Militer et accompagner

Sujet aux disponibilités des formateurs et aux conditions reliées au temps et au déplacement, n'hésitez pas à inscrire votre comité.

Le gouvernement du Québec songe à recourir au privé pour les soins de santé:

Le CPM prépare une position sur le sujet que vous pouvez commenter en nous écrivant sans délai. En attendant, voici quelques éléments entourant les réflexions, à ce stade-ci du dossier :

LE CPM POSE DES CONDITIONS IMPORTANTES AU PROJET :

Le recours au privé est déjà autorisé, notamment par l'article 333 LSSSS pour la hanche, les cataractes et le genoux (pl 33 en 2006). Comme en 2006, le recours au privé annoncé doit avoir comme objectif de réduire à un niveau acceptable les listes d'attente de plus de 150 000 patients en attente d'une intervention, qui souffrent indûment en attendant d'obtenir enfin les soins dont ils ont besoin.

Conditions posées :

1. Le projet doit ne viser strictement que les interventions requises pour les 150 000 patients qui attendent et souffrent indûment depuis des mois, parfois des années;
2. Le recours aux centres médicaux spécialisés serait payé par l'État, mais serait exceptionnel, dans le temps et, comme mentionné ci-haut, dans le choix des interventions à prodiguer;
3. L'établissement public qui y aurait recours, devrait démontrer 1) qu'il est déjà performant dans les interventions qu'il souhaite impartir et 2) mais qu'il est débordé;
4. On afficherait clairement dans le centre spécialisé et on indiquerait

sur papier et verbalement au patient ce qui est couvert par le régime public et ce qui ne l'est pas;

5. Le régime de plaintes (amélioré, comme le demande le CPM) s'appliquerait à ces centres et aux interventions qui y seraient prodiguées;

6. Les normes des salles d'opération des hôpitaux publics s'appliqueraient;

7. En plus de la hanche, les cataractes et le genoux, l'imagerie médicale, l'endoscopie et autres interventions ou investigations devraient notamment être incluses dans le projet;

8. Des garanties de délai d'intervention devraient être requis de la part des centres spécialisés;

9. Limiter, pendant la période du recours aux centres médicaux spécialisés, le nombre de médecins admis à devenir non-participants

10. Le gouvernement se donnerait de 2 à 3 ans maximum pour voir COMMENT:

1. cette impartition a bénéficié aux usagers;
2. cette impartition a affecté le niveau des ressources dans le réseau public;
3. les listes d'attente ont pu diminuer pour la peine;
4. cette impartition a eu comme impact sur le réseau public de soins de santé, principe phare dans la société, et comment le recours au privé a pu améliorer l'efficiencia du réseau public.

Rappel pour les prochaines activités du CPM :

- **30 mars à 9 h am**, Conférence web gratuite en primeur de la Commissaire à la santé Mme Joanne Castonguay
- **2 juin à 13h**, Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation, les président(e)s des comités affiliés sont admis

On peut s'inscrire en écrivant au CPM sans autre formalité.

MERCI ENCORE POUR VOTRE APPUI !

L'équipe du Conseil pour la protection des malades,

- **Me Paul G. Brunet**, président-directeur général
Président du conseil d'administration – **Montréal**
- **M. Pierre Hurteau**, vice-président
Comité des usagers affilié
Comité des résidents du CHSLD Camille-Lefebvre – **Lachine**
- **Mme Micheline Boucher-Granger**, trésorière
Membre cooptée – **Laval**
- **Mme Ginette Boisvert**, secrétaire
Comité des usagers affilié
Centre d'hébergement Christ-Roi – **Mauricie et Centre-du-Québec**
- **Mme Nicole Johnson**, administratrice
Membre cooptée – **Gaspésie**
- **Mme Marielle Raymond**, administratrice
Comité des usagers affilié
Centre hospitalier régional du Grand-Portage – **Rivière-du-Loup**
- **M. Daniel Pilote**, administrateur
Membre coopté – **Saint-Jean-sur-Richelieu**
- **Mme Nicole Trottier**, administratrice
Membre cooptée – **Abitibi-Témiscamingue**
- **Mme Seeta Ramdass**, administratrice
Comité des usagers affilié
Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) – **Montréal**
- **Mme Ginette Desmarais**, administratrice
Comité de résidents affilié
Hôpital et centre d'hébergement d'Youville – **Sherbrooke**
- **Mme Claire Morin**, administratrice
Comité des usagers affilié
Hôpital de Chicoutimi – **Saguenay**

- **Mme Francine Leroux**, administratrice
Comité des usagers Lac-des-deux-Montagnes – **Laurentides**

(514)-861-5922

SITE WEB www.cpm.qc.ca

COURRIEL info@cpm.qc.ca